



Accueil > F.A.Q. utilisation du site

ASTUCE : si vous avez de la peine à lire l'écran présenté, vous pouvez l'agrandir avec les touches "Ctrl" et "+" sur un PC, "Cmd" et "+" sur un Mac. Vous pouvez également utiliser l'outil disponible en-dessous du pavé de recherche :



Le site est divisé en une partie accessible à tout public et **une partie réservée aux membres de la CNCE**. Pour accéder à la partie réservée, les adhérents doivent s'identifier dans le pavé "[Accès membres](#) - Cliquez ici pour vous identifier", en fournissant un identifiant (*adresse mail valide*) et un mot de passe.

=====

Pourquoi vous identifier ?

Vous êtes commissaire enquêteur / adhérent à une Compagnie membre de la CNCE, vous accéderez ainsi à plus d'informations.

Comment obtenir identifiant et mot de passe ?

Pour obtenir l'identifiant et le mot de passe d'accès à la zone MEMBRES, il y a un préalable et une procédure interactive :

Préalable :

Vous devez être à jour de vos cotisations et **avoir fourni à votre Compagnie territoriale une adresse de messagerie valide**.

Procédure pour obtenir ses codes (*Elle peut être renouvelée à tout moment, notamment si vous perdez vos codes. Vous pouvez télécharger la marche à suivre figurant dans le pavé en-dessous du menu "Comment vous identifier ?"*)

Cliquez dans le pavé "[Accès membres](#) - Cliquez ici pour vous identifier"

Ouverture de la fenêtre Espace de connexion

Première connexion : cliquez sur **Activer mon compte** et suivre la procédure, si l'adresse internet que vous avez inscrite est celle qui figure dans le fichier de la CNCE, un courriel vous sera adressé avec vos identifiant et mot de passe, et vous pourrez accéder à l'espace réservé...

Si un message d'erreur apparaît, votre adresse internet n'a pas été reconnue : il faut vous rapprocher du **secrétariat administratif de Montbéliard** (*cf. rubrique contact*) afin de vérifier les données figurant dans le fichier des adhérents.

Perte du mot de passe : cliquez sur **Mot de passe perdu** et suivre la procédure, si l'adresse internet que vous avez inscrite est celle qui figure dans le fichier de la CNCE, un courriel vous sera adressé avec vos identifiant et un nouveau mot de passe, et vous pourrez accéder à l'espace réservé...

Si un message d'erreur apparaît, votre adresse internet n'a pas été reconnue : il faut vous rapprocher du **secrétariat administratif de Montbéliard** (*cf. rubrique contact*) afin de vérifier les données figurant dans le fichier des adhérents.

Modification du mot de passe : celui-ci peut être modifié à tout moment en suivant la procédure après avoir cliqué sur **mon compte** de la fenêtre **Espace membre** qui se situe en haut à gauche lorsque l'on est identifié.

Pourquoi doit-on s'identifier sur le site national et les sites territoriaux ?

Bien que les sites territoriaux soient accessibles depuis le site national (soit par la carte, soit par le menu déroulant en haut à droite), ils sont complètement **distincts**. Vous pouvez le constater en regardant dans la barre du navigateur. Les adresses URL sont différentes.

Il vous faut donc vous identifier sur chacun des sites visités.

Pour l'instant, il n'est pas possible **techniquement** de passer les informations de connexion d'un site à un autre.

De plus, certains sites ne sont pas hébergés par la CNCE : leur présentation est différente (Adour Gascogne, Languedoc-Roussillon-Vaucluse, Midi Pyrénées, etc.)

=====

Pourquoi le cartouche de connexion a un fond orangé ?

Lorsque le cartouche de connexion apparaît, les barres "email" et "mot de passe" peuvent être en fond orangé. Lorsque vous entrez ces données, elles ne sont plus très lisibles car en écriture grise sur ce fond. Il est probable que vous utilisez NORTON comme anti-virus.

NORTON possédant une fonction de sauvegarde de mots de passe, il vous le signale de cette manière.